

Compte-rendu du CEVE du 04/02/2016

Présents :

Enseignants : Dominique BEAUTEMS, Albert-Gilles COHEN, Pietro CREMONINI, Eric DANIEL-LACOMBE, Sophie DESCAT, Ioana IOSA, Virginia LAGUIA, Taline MALIKIAN, Jérôme MARIN, Emmanuel MOURIER, Anne d'ORAZIO, Didier REBOIS, Yves ROUBY, Bertrand SEGERS, Anne TÜSCHER, Catherine ZAHARIA.

Étudiants : Marine COLLIGNON, Romain ROBINET.

Administratifs : Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Juliette GOHAUD, Danielle HUGUES, Barmak LAHIJI, Caroline LECOURTOIS.

Invités : Valérie JOUVE, Hugues REIP et Alain LIEBARD

Excusés :

Alain BENSOUSSAN, Karen BOWIE, François FAUCONNET, Claudio SECCI.

Président de séance : Emmanuel MOURIER

La séance commence à 12h00 et se termine à 15h30.

* * *

Préambule : Rédaction et organisation du circuit de validation des comptes-rendus du CEVE.

Il est décidé que les comptes-rendus du CEVE seraient désormais rédigés par Corinne Bouzinhac, qui enverra son projet au bureau du CEVE. Celui-ci devra se mettre d'accord sur la version définitive (et uniquement) à renvoyer à Corinne Bouzinhac, qui effectuera les dernières corrections, avant envoi à l'ensemble du CEVE, pour approbation.

1 - Approbation du CR CEVE du 05/01/2015

L'approbation du CR de la réunion du CEVE, du 05/01/2015, est reportée au 25/02/2016, le rédacteur ayant travaillé sur une version lacunaire.

2 - Le mémoire-film : Présentation Valérie JOUVE

Valérie Jouve explique que les festivals de cinéma se multiplient en France et dans le monde, depuis de nombreuses années. Au sein de ces festivals, le film documentaire de création trouve aujourd'hui pleinement sa place.

Puis, elle présente le module « Mémoire/Film », afin de justifier un besoin d'augmentation du nombre d'heures d'enseignement.

Ce séminaire s'adresse aux étudiants de Master qui souhaitent engager une recherche en cinéma sur l'architecture, la ville et le paysage. Les pratiques cinématographiques forment son socle de réflexions, enrichi par un questionnement sur les arts visuels, en général. Il est le cadre de l'élaboration d'un mémoire-film, à savoir la rédaction d'un mémoire d'environ 40 pages et la création d'un film de 30/40min, ce qui, pour les étudiants qui choisissent cette option multiplie par deux le travail à fournir. Ils sont 21 inscrits + 7 étudiants en mobilité, cette année. Un optionnel de 28h, consacré à la production du film, complète le séminaire, mais cette production demande bien plus de 28h. Le séminaire, quant à lui intègre le suivi du mémoire écrit.

Elle souhaite donc que soit augmenté le quota d'heures de cet optionnel, pour lequel le travail sur le film est très long.

Caroline Lecourtois lance le débat sur le problème du format pédagogique, posé par le Mémoire-Film, qui correspond à la production d'un mémoire comme tout séminaire et d'un film, dont la production serait de l'ordre d'un projet d'Architecture sans vouloir, bien évidemment, confondre la nature de chacune de ces productions. Dans les autres cadres, il n'y a qu'un mémoire à produire en séminaire.

Valérie Jouve demande alors si l'École souhaite porter ce type de production.

Caroline Lecourtois précise que l'élargissement des heures dédiées au mémoire-film pose problème aux optionnels (28h/sem).

Ioana IOSA souhaite alors connaître la réalité de la demande.

Anne d'Orazio souligne le difficile équilibre entre le volume des heures alloué et la réalité de la pratique. Elle précise que cette « explosion » des heures vaut pour tous, et suggère de trouver une articulation entre l'espace « Mémoire » et celui du « Film ».

Catherine Zaharia demande si les deux optionnels « Via cinéma » existent toujours.

Caroline Lecourtois indique qu'un travail de réflexion sur le nombre d'heures enseigné par rapport au nombre d'heures encadré est à mener. Elle estime que 28 heures ne suffisent pas pour produire un film. Or, l'optionnel de séminaire a pour objet un rapport théorique de séminaire de 28h (encadrées), en tout. La production d'un film correspondrait d'avantage au format des 136h de projet.

Didier Rebois précise, quant à lui, qu'il faut distinguer l'enseignement et le quota d'heure par enseignement.

Caroline Lecourtois signale un déséquilibre entre les options. Certains étudiants choisissent des options qui leur demandent beaucoup d'heures et d'autres peu.

Danielle Hugues déclare qu'il faut toujours se placer du point de vue de l'étudiant. Les heures consacrées au « cinéma », sont autant en moins pour le reste.

Pietro Cremonini rappelle que l'option mémoire-film est formidable et que, par conséquent, il ne faut pas s'inquiéter des heures. Pour 28 heures déclarées, 100 sont effectuées, mais les étudiants le savent avant. C'est pourquoi il est contre le fait de changer les règles et propose de limiter le nombre d'étudiants pour cette option et/ou de démultiplier les optionnels.

Ioana IOSA affirme que tous les enseignants ont le même problème, ils font plus d'heures qu'ils n'en déclarent. De plus, on ne peut comparer tous les mémoires, certains font 120 pages, d'autres 40. Ce n'est pas le même travail.

Didier Rebois propose une autre solution tout en soulignant sa contradiction : revoir la proportion entre le travail écrit et le film.

Valérie Jouve affirme que le travail écrit est important car il permet l'expression de la pensée (penser l'image) et de problématiser l'action (le film).

Danielle Hugues exprime la possibilité d'associer l'acquisition d'un intensif pluridisciplinaire de 49h00.

Albert-Gilles Cohen explique qu'il faut raisonner en termes d'École, en ouvrant la porte à de multiples demandes et en reconnaissant la spécificité de l'enseignement de **Valérie Jouve**. Il pense que dans son cours, le « faire » est plus important que dans d'autres.

Anne d'Orazio conclut en proposant un « pack » : Séminaire + option + intensif car lorsqu'un étudiant s'inscrit cela induit autre chose. Il y a un équilibre à trouver pour 25 étudiants et en limiter le nombre, lors de l'inscription. Elle ajoute, par ailleurs, que le CEVE devra avoir un autre débat sur les inscriptions.

La proposition semble convenir à tous.

Valérie Jouve annonce que les films des étudiants seront accessibles au pôle vidéo, les lundi 15 (journée) et mardi 16 (AM) février 2016, Amphi 11.

3 - Pédagogie de l'Architecture et développement durable (transition écologique) : présentation d'Alain Liébard

Alain Liébard, ancien étudiant (1973), professeur de l'École (depuis 1982), et par ailleurs expert de ces sujets, fait part de ses réflexions et propositions concernant le programme pédagogique de l'ENAPLV, notamment sur les questions environnementales et de développement durable. Il a rédigé avec **Juliette Gohaud**, un document pour la COP21 qui regroupe la plus grande partie des enseignements de l'école sur ce sujet.

Il estime que l'École n'est pas assez consciente de la place que la transition écologique prend dès à présent dans l'exercice de la profession d'architecte. Il fait quelques rappels historiques sur ces sujets dans l'école et remonte à une époque où l'enseignement y était réellement pluridisciplinaire.

Aujourd'hui, il pense que les pédagogies sont trop sectorisées, et qu'il n'y a pas de véritable projet d'École formalisé, ni de réflexion globale sur l'enseignement de la transition écologique qui est absente du discours de la direction, des instances de l'École et de tous les documents réalisés par celle-ci (Charte, plaquette...).

Il rappelle que le Ministère de la Culture et de la communication s'est intéressé très tardivement aux questions écologiques et qu'il a missionné l'École de Belleville pour faire un point d'étape sur l'enseignement de la transition écologique dans les écoles d'Architecture françaises, en organisant un colloque en novembre dernier auquel 150 enseignants ont participé. L'ENAPLV n'apparaît qu'en 5e place relativement au cumul d'heures enseignées par rapport aux études.

Il précise qu'il ne tient pas ces propos à l'extérieur de cet instance afin de ne pas nuire à l'ENAPLV, mais pense qu'il est vraiment utile de « tirer la sonnette d'alarme ». Il pense que l'École dispense de nombreux enseignements sectorisés sur ces sujets, mais ne dispose plus d'une expertise d'enseignement de nature holistique, c'est à dire un enseignement à la fois global, transversal et transdisciplinaire, qui mêlerait les philosophes, les architectes, les paysagistes, les constructeurs, les sociologues, les géographes

Il estime qu'il faudrait, a minima, une mise en réseau des professeurs déjà existants qui enseignent de façon trop sectorisé et parcellisé, et ceci afin de présenter à l'externe comme en interne une offre attractive et cohérente sur ces sujets (lisibilité de l'offre qui a été perdue depuis la disparition des pôles).

Il rappelle qu'il a fait don l'année dernière de 1000 exemplaires d'un de ses livres, « Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatique -900 pages avec CD- » qui réunit tous ces cours et

qui constitue une base intellectuelle reconnue internationalement (10 ans de travail), puisque ce livre a déjà été commercialisé à 30 000 exemplaires, et ceci malgré son prix élevé -80 euros. Et que même ce don n'a fait l'objet d'aucune communication interne, ni même d'un mot de remerciement.

Il se demande comment à l'avenir l'École va réussir à remettre en réseau tous ceux qui abordent en son sein les questions environnementales, et pose le problème du manque de communication de l'École vers l'extérieur sur ces sujets. Enfin il demande où et quand sera posée la question de la transition écologique dans le projet de la relocalisation de l'École.

Eric Daniel-Lacombe s'étonne du discours tenu par A. Liébard. Il constate, au contraire, depuis 10 ans, que beaucoup de professeurs abordent les questions environnementales, dans toutes les disciplines et notamment dans le Projet. Il s'est, par ailleurs, rendu compte la veille, grâce à la direction de l'École, que S. Roussel et Y. Naussaume abordent ces questions dans leur enseignement (Mésologie), avant de rappeler à A. Liébard, qu'il n'est pas le seul à traiter d'écologie !

Il estime à une dizaine, le nombre d'enseignants capables de s'organiser en réseau. Cependant, il tient à préciser qu'ils sont des architectes, pas des écologues.

Il propose à A. Liébard d'intervenir dans son groupe de PFE du mois de juin (36 étudiants).

Enfin, il prétend que les École de Belleville et de Marne-la-Vallée ont 15 ans de retard (pensée techniciste et non culturelle).

Alain Liébard déclare ne rien demander et souhaite simplement savoir comment l'École se positionnera dans l'avenir sur ces sujets qui sont maintenant au centre de toute problématique.

Emmanuel Mourier affirme que la fiche de poste à laquelle il a répondu, incluait les questions environnementales. Il ajoute que dans le document qu'A. Liébard a rédigé pour le séminaire de l'ENSA de Belleville, sur le sujet, il manque des enseignements et qu'enfin, le CEVE travaille actuellement sur la remise en perspective du programme pédagogique de l'École, dans le cadre de l'habilitation 2019.

Anne d'Orazio s'interroge sur la place qu'occupe actuellement le développement durable dans l'École, place qui était importante à l'origine. Elle confirme les propos d'E. Mourier, sur l'intégration des questions environnementales dans les postes mis aux concours.

Auparavant, il existait un « Pôle Environnement », qui a donné naissance à d'autres pôles, ce qui permettait un meilleur affichage vers l'extérieur. Aujourd'hui, le choix a été fait de déconstruire ces pôles, pour glisser vers une organisation thématique. Ainsi, les thèmes sont plus larges que les pôles mais ils ont peut-être déconstruits les coopérations qui existaient.

Elle revient sur l'intérêt du document que **A. Liébard** a rédigé et diffusé dans le cadre du séminaire de l'ENSA de Belleville, qui, selon elle, a été très utile mais trop partiel.

Elle se questionne sur le sens à donner aux changements de l'offre pédagogique : technique d'affichage et communication politique auprès du MCC. Elle rappelle que l'École de Belleville a été missionnée par celui-ci sur ces questions, mais que le séminaire a été organisé trop tardivement, et que personne n'a donc pu y participer.

Albert-Gilles Cohen revient sur l'histoire de l'École, créée en 1968, époque à laquelle les précurseurs de la question de l'écologie étaient en opposition avec les idées de l'époque.

Aujourd'hui, la question de l'écologie se veut au premier plan, mais n'est souvent qu'un prétexte, notamment pour les politiques, les donneurs d'ordres...etc. L'idée que l'écologie puisse être le moteur d'une pensée nouvelle, « politique », au sens grec du terme (vie de la cité) a été perdue, pour privilégier la technique, ce qui plaît au MCC.

Il ajoute que les étudiants qui suivaient auparavant, le Pôle environnement, ne trouvaient pas de travail, à la sortie de l'École. Il pose le problème de l'application réelle des choses.

Aujourd'hui, il pense que la demande est dans le rapport technique, qui entre dans des normes, en contradiction avec la démarche critique et intellectuelle de l'École.

Yves Rouby signifie que le champ STA, pose aussi des questions techniques sur ce sujet avec, pourtant, une visibilité faible. Il pense que les questions environnementales étant toujours, en

partie, d'ordre technique, il apparaît nécessaire d'adosser leur enseignement à la construction, notamment en Master.

L'ensemble des membres présents du CEVE déclarent alors que l'ensemble des champs doivent porter une part des questions d'environnement.

Ils demandent à **A. Liébard** si la COP21 a été, selon lui, un succès.

Yves Rouby ajoute à l'attention d'**A. Liébard**, qu'il ne l'a jamais vu dans les réunions de son champ, bien qu'il ait été invité à chaque fois.

A. Liébard répond qu'il a abandonné il y a quelques années le militantisme au sein de l'École, car il a compris que malheureusement ce n'était plus le lieu où cela se jouait, et que surtout la transition écologique n'est réellement pas du seul ressort du champ STA, et qu'une des questions est précisément comment intéresser et faire participer les autres champs. Il ajoute avoir été heureux de susciter le débat en ayant demandé à être audité par le CEVE. Il ajoute qu'aujourd'hui, pour les étudiants, avoir reçu un enseignement sur ces sujets est vraiment un plus pour trouver un emploi.

Concernant la COP21 : il estime que les questions de la « décarbonisation » des activités humaines et de la rareté des matériaux (notamment de construction) sont centrales (faire mieux avec moins), et que grâce à la COP21 cela aura plus d'impact. Pour l'École, il souhaite une évolution vers un projet pédagogique conscient que le bâtiment du futur sera bas-carbone, et que la question d'être dans la nature est primordiale dans les politiques de l'aménagement des territoires. Ainsi, il estime que même si ces questions ne sont pas absentes de l'École, elles devraient se situer au premier plan.

Caroline Lecourtois revient sur l'absence de représentants de l'École, lors du colloque organisé à Belleville. Elle rappelle qu'ils ont été prévenus trop tard (15 jours avant), une fois que les choses étaient déjà presque finalisées, sans aucune concertation préalable.

Elle avise **A. Liébard** que deux des enseignants de l'École, S. Roussel et D. Lacombe, travaillent et sont spécialisés sur la question des risques naturels. Ils doivent lancer une rubrique sur le site et organiser une journée complète, consacrée exclusivement à ce sujet, le vendredi 21 octobre 2016, afin que toute l'école puisse y participer. Elle précise que cette initiative est soutenue par la direction.

Bertrand Segers demande si la question sociale fait partie des questions environnementales.

Anne d'Orazio propose que la question « écologique » soit portée par l'ensemble des champs, des thèmes...etc., voire s'inscrive dans le programme, dès la Licence. Elle rappelle que dans le cadre de sa fiche de poste, il est prévu d'intégrer cette thématique dans le cadre du cours Transversal de S6. Cela devra être fait en lien avec G. Gribé.

Albert-Gilles Cohen précise qu'un choix a été opéré en 2012, consistant à renforcer l'enseignement de la construction à l'École. Il s'est agi de privilégier les techniques aux questions sur les techniques (dont les heures ont été reversées au champ STA), au détriment de la philosophie et de l'étude du paysage.

Yves Rouby affirme que le champ STA peut incarner la question et proposer de faire évoluer l'organisation de l'enseignement général de la construction, en ce sens (Licence/Master).

Didier Rebois déclare que tous sont d'accord, la question est de savoir comment afficher cette dimension, au sein des programmes pédagogiques.

Ioana Iosa quitte la réunion à 13h45.

Marine Collignon conclut en signalant que tous les professeurs déclarent intégrer ces questions à leur enseignement, mais que ce qui manque aux étudiants, c'est une continuité et

un engagement total de l'École sur ces questions.

A. Liébard termine en disant avoir été heureux d'enseigner dans cette Ecole grâce à la grande liberté qu'elle lui a offert. Il souhaitait rouvrir le débat sur ce sujet, car l'extérieur ne perçoit vraiment plus ce qui se fait en son sein sur la transition écologique.

4 – Constitution des groupes « Licence et Master » et présentation des thèmes de réflexion

Emmanuel Mourier demande que le dossier d'habilitation 2008 lui soit transmis.

Il revient sur la composition des groupes et se montre favorable à ce que **Barmak LAHIJI** intègre celui de Licence.

Catherine Zaharia souhaite que le diagnostic qui s'engage soit le plus partagé possible, donc élargi à un maximum d'enseignants.

Emmanuel Mourier lui rappelle que le CEVE a souhaité que les Groupes de Réflexion Licence et Master ne soient pas trop pléthoriques pour travailler efficacement et sereinement.

Catherine Zaharia suggère donc que les coordinateurs de champs assurent une diffusion le plus large possible du travail engagé et une collecte des retours des enseignants.

Emmanuel Mourier rappelle les objectifs des groupes de réflexion : présenter un diagnostic et les premières pistes d'évolution du programme pédagogique, aux trois bureaux (CA ; CEVE ; CS), au mois de juin 2016. Puis, en décembre, toutes les pistes de modifications du programme actuel devront être proposées, bien que cela semble difficile à tenir, car le calendrier est très serré.

Ce travail doit être suivi d'une coordination inter-champs, prévue explicitement dans les objectifs de ces Groupes de Réflexion.

Anne d'Orazio demande quels sont les attendus et les marges de manœuvre possibles, dans le nouveau programme.

Emmanuel Mourier ajoute vouloir savoir s'il est envisageable un changement quantitatif des heures de cours, par exemple.

Caroline Lecourtois répond que non pas pour le projet.

Catherine Comet explique que ce sont les textes de 2005 qui s'appliquent et qu'un nombre d'heures minimal est obligatoire, pour chaque matière.

Albert-Gilles Cohen rappelle que lors de la dernière habilitation (2012), la rédaction du projet a débuté très tardivement, suite à un mouvement de grève. De plus, le dossier de l'époque a été établi par des personnes opposées à la réforme, entraînant le refus du MCC. Ainsi, le reproche global que l'on peut faire à l'AERES 2 est de ne pas avoir pensé à compenser la notion de Projet. Selon lui, la seule manière de compenser un Projet est de multiplier les unités d'enseignement de Projet (des écoles fonctionnent déjà comme cela), comme c'est déjà le cas lors des WORKSHOP.

Catherine Comet insiste sur l'adaptation du programme de l'École aux contraintes liées à sa spatialité, lors de l'habilitation de 2012, avant d'ajouter que la prochaine fois, en 2019, les contraintes seront les mêmes, car le projet de relocalisation n'aboutira qu'après.

Emmanuel Mourier pense qu'il faut trouver les moyens de favoriser l'interdisciplinarité.

Anne d'Orazio prévient l'assemblée du risque de rouvrir la Boîte de Pandore, si on commence à tout mettre à plat (chronophage). Elle demande donc si le CEVE souhaite tout modifier ou intégrer les règles préexistantes.

Taline Malikian propose d'ouvrir au maximum la réflexion, dans le cadre des contraintes obligatoires.

Catherine Zaharia demande donc que soit communiqué l'ensemble des éléments contraignants. (cf. Catherine Comet).

Albert-Gilles Cohen estime qu'il est très difficile de tout remettre en cause. Un test a déjà été effectué pour satisfaire l'ensemble des demandes du MCC, sans succès.

Anne d'Orazio évoque le principal problème, selon elle : la question de l'espace disponible dans l'École, notamment du nombre de salles de cours.

Emmanuel Mourier s'inquiète du fait que finalement, si on tient compte de ces propos, rien ne peut être modifié. Or, il pense que des choses peuvent être changées, qu'il suffit de se mettre d'accord sur des principes pédagogiques généraux.

Anne d'Orazio propose de passer « à la moulinette », tout ce qui se pratique dans les autres écoles, afin de relativiser.

Yves Rouby explique que l'ensemble des champs pourraient regarder vers le Projet, par exemple, sans modifier leur équilibre.

Anne d'Orazio demande qu'une grille méthodologique soit élaborée.

Danielle Hugues signale qu'il faudra vérifier la charge pour les étudiants.

Catherine Zaharia acquiesce.

Pietro Crémonini réclame le compte-rendu (la synthèse) des précédentes habilitations, de ceux qui ont participé à sa rédaction, afin de croiser ces données avec un regard neuf.

L'ensemble des membres du CEVE se met d'accord sur la détermination de grands objectifs pédagogiques pour l'École, mais il faut que tous aient lu l'intégralité des documents, qui leur sera soumis, afin d'élaborer une grille méthodologique.

Pour ce faire, un séminaire est décidé, le samedi 5 mars de 9h30 à 17h00, au Pavillon.

Emmanuel Mourier propose que les membres du bureau du CEVE réfléchissent, d'ici là, à la question et commencent à ordonner leurs idées.

Catherine Zaharia, quant à elle, suggère que chacun, après avoir lu les documents, fasse parvenir ses réactions au bureau du CEVE.

5 – Organisation de l'appel d'offres aux enseignements / VAHM / Validation de la fiche « demande de matériel »

Caroline Lecourtois débute en rappelant que **Danielle Hugues** a fait des propositions sur ces trois points et demande que les membres du CEVE les regardent et les valident.

Elle évoque ensuite la création d'une fiche de « demande de matériel », afin de prévoir un budget dédié et de limiter le montant des dépenses, qui a tendance à augmenter fortement, ces dernières années, sans aucun contrôle.

Anne d'Orazio pense qu'ouvrir la demande, par la diffusion d'une fiche, peut, au contraire, créer le besoin et augmenter la demande.

Caroline Lecourtois propose que le CEVE ait un regard sur ces demandes.

Didier Rebois, évoquant le sujet de l'appel d'offres aux enseignements, s'inquiète du peu de marge qu'a l'École.

Caroline Lecourtois rappelle qu'il n'y a pas de besoin en Master, contrairement à la Licence, qui manque de professeurs de Projets.

Emmanuel Mourier revient sur la multiplication des groupes de projets, tenus par des enseignants non titulaires, ce qui est contraire aux principes de l'École.

Virginia Laguia explique que, selon le CA du 23/01/2015, des contractuels peuvent diriger des groupes de Projets, en fonction des besoins du programme.

Pietro Crémonini explique qu'en fait, le texte du CA du 23/01/2016, mentionnait une exception pour le 1er semestre 2015 et uniquement. La proposition est donc aujourd'hui caduque.

Virginia Laguia estime qu'étant donné le nombre important de contractuels et leur importance pédagogique, il faudrait aller de l'avant avec eux et valoriser leurs compétences, dans l'intérêt de l'École.

Anne d'Orazio insiste sur le fait que le CA a tranché et que la question ne peut être évoquée que par lui.

Albert-Gilles Cohen pose le problème du statut des contractuels, catégorie de sous favorisés qui souffrent, sont sous payés. L'École ne peut favoriser ce système et s'oppose à demander à ces enseignants un travail équivalent aux titulaires, au risque d'une surexploitation.

Caroline Lecourtois déclare que cette décision a été prise l'an passé, en CA, par rapport à une situation particulière et délicate, puisque l'École n'avait pas assez de titulaires associés. Elle a donc eu recours, exceptionnellement, à des contractuels, pour les groupes de Projets. Elle ajoute que, si cette année, le même problème se représente, elle verra comment le résoudre.

Revenant sur la « fiche de demande de matériel », **l'ensemble des membres du CEVE proposent de ne pas la mettre en place et décide simplement que la direction gère cette question.**

6 – Intervention de Juliette Gohaud : projet de « Journée des métiers »

Juliette Gohaud présente un projet de « Journée des métiers », à l'attention des étudiants qui envisagent de s'inscrire ou sont déjà inscrits à l'école. **Anne Bourgon** en est à l'origine et il a été élaboré en collaboration avec élèves de l'École (notamment de **Maxime Durif**, membre du CA).

Il s'agit :

- d'investir une multitude de lieux dans l'École, sur une journée
- de présenter les filières proposées
- d'impliquer les anciens élèves, les enseignants et les professionnels (publics et privés)

- d'inviter des partenaires qui viendraient tenir des stands avec de la documentation (type salon)
- de proposer des ateliers thématiques, des interventions, des débats, des animations (par exemple 1h30 par atelier, sur toute la journée)

Objectifs :

- favoriser les échanges avec les étudiants
- multiplier les possibilités d'informations sur les métiers
- offrir des possibilités de rencontres avec des professionnels, venus d'horizons divers

Elle propose enfin, que cette journée se déroule au mois de septembre.

L'ensemble des personnes présentes estime que le choix du mois de septembre n'est pas opportun, car la rentrée ne sera pas faite et que personne ne viendra. Ils pensent que le mois de juin serait plus adapté.

Juliette Gohaud acquiesce et ajoute que ce « salon » serait une bonne façon de créer un lien avec les anciens étudiants, cette journée se terminant par un moment festif, à leur attention.

Marine Collignon explique qu'un sondage a été fait pour évaluer l'intérêt des étudiants et que beaucoup de réponses ont été données, mais très différentes les unes des autres. La conclusion de ce sondage montre que les étudiants sont demandeurs.

Sophie Descat demande si ce type d'événement existe dans d'autres écoles.

Des salons à l'attention des étudiants existent (commerce, ingénieurs), mais pas en architecture, selon **l'assemblée**.

Pietro Cremonini trouve le projet intéressant et pertinent. Il permettrait de voir ce que deviennent les architectes après l'obtention de leur diplôme, dans quels domaines et en quels lieux.

Il estime qu'il faudrait y associer la HMONP et que cette journée devrait se dérouler un samedi à la fin de la 1^{ère} ou de la 2^e session.

Anne d'Orazio y est favorable, mais sans que cette journée soit exclusive à la HMONP.

Didier Rebois aussi, mais s'inquiète de la possible confusion entre la diversité des métiers liés à l'architecture et les acteurs partenaires.

Il souhaite qu'à travers cette journée, une vision dynamique du métier soit véhiculée. Il préconise donc de faire très attention au choix des invités, partenaires.

Albert-Gilles Cohen estime, lui, que le nombre d'étudiants de l'École inscrit à la formation à HMONP baisse chaque année (158 cette année), car ils ne trouvent pas de MSP.

Anne d'Orazio trouve le projet ambitieux, mais demande avec quels moyens financiers et humains, il pourra être mis en place.

Juliette Gohaud s'interroge, elle aussi, sur la faisabilité de cette journée car sa santé personnelle, l'empêche de porter plus avant ce projet.

Catherine Comet se demande si Anne Bourgon pourrait prendre le relais.

Anne d'Orazio déclare que le CEVE peut aider, en constituant un groupe de travail.

Caroline Lecourtois conclut en signifiant que si les étudiants et les enseignants veulent que soit organisée cette « Journée des métiers », alors l'administration soutiendra le projet. Elle demande qu'un groupe de travail se constitue pour réfléchir à l'organisation et à la mise en œuvre de cette journée.

Marine Collignon est chargée d'évaluer plus finement la demande des étudiants.

La réunion se termine à 15h30.

